

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS3157

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« 7° L'emploi des salariés âgés de cinquante ans et plus, en s'appuyant sur les indicateurs rendus publics par l'entreprise et les objectifs chiffrés d'amélioration des conditions de travail et d'embauche de ces salariés en application de l'article L. 5121-7. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.